



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

PAPP

Pôle Académique de Prospective et
Performance

Affaire suivie par :

Céline GONDOUIN
Téléphone
01 57 02 66 54
Mél

Celine.GONDOUIN@ac-creteil.fr

Valérie BENISTY-LEPRISÉ
Téléphone
01 57 02 60 19
Mél

valerie.leprise@ac-creteil.fr

01 57 02 66 55 (Secrétariat)

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web: www.ac-creteil.fr

Créteil, le 18 janvier 2018

La Rectrice de l'académie de Créteil
Chancelière des universités

à

-Mesdames et Messieurs les proviseurs
de lycées publics

-Mesdames et Messieurs les proviseurs
de lycées privés

s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs
d'académie – directeurs académiques
des services de l'éducation nationale
de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis
et du Val-de-Marne

Circulaire n° 2018-011

Objet : Enquête Insertion dans la Vie Active 2018 (IVA)

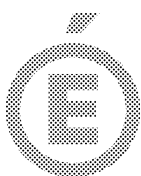
Comme chaque année, l'enquête relative à l'insertion professionnelle des jeunes sortis du système éducatif est reconduite et concerne les élèves issus des formations technologiques et professionnelles.

Les résultats de cette enquête présentent un intérêt évident et majeur dans la mesure où ils permettent un suivi individuel du devenir des élèves par les établissements, mais surtout de mieux apprécier leur parcours.

Sont concernés les élèves sortants :

- De 1^{ère} et 2^{ème} année de CAP ;
- D'une mention complémentaire ;
- De seconde, première et terminale de baccalauréat professionnel ;
- De 1^{ère} et 2^{ème} (voire de 3^{ème}) année de BTS et DTS + classe de mise à niveau ;
- De dernière année d'une formation aux métiers d'arts tels que les BMA, DMA.

Il s'agit des élèves scolarisés dans votre établissement en 2016-2017 et sortis du système éducatif début juillet 2017, diplômés ou non. Ils seront interrogés sur leur situation au 1^{er} février 2018.



Comme chaque année, la procédure se déroule en plusieurs étapes :

2

1	Le recensement des élèves concernés, dits «sortants » via l'application nationale IVA	Du 12/12/2017 au 22/12/2017
2	L'envoi aux établissements, par le rectorat (PAPP), du nombre de questionnaires correspondant au nombre d'élèves recensés	Fin janvier
3	L'envoi aux élèves, par les lycées, du questionnaire	1 ^{ère} semaine de février
4	Le retour aux établissements des questionnaires complétés par les élèves	Du 01/02/2018 au 08/03/2018
5	La saisie des données par les établissements	Jusqu'au 06 avril au plus tard
6	L'envoi au rectorat, par les lycées, des questionnaires pour archivage	Avant le 31/05/18

Le recensement et la validation des « sortants » de votre établissement

Cette année l'application nationale n'a pas permis de vous solliciter dans les délais impartis pour vous demander d'affiner la liste de sortants de votre établissement. Néanmoins, le Pôle Académique de Prospective et de Performance (PAPP) **a d'ores et déjà identifié quelques élèves exclus du champ de l'enquête** (à savoir les élèves déjà recensés en poursuite d'études : présents dans la base élèves académique, en apprentissage ou inscrits dans le supérieur à la rentrée 2017). Ils apparaîtront en fin de liste, pour information.

L'envoi des questionnaires

Mes services adresseront aux lycées concernés, fin janvier, les questionnaires qui devront être transmis aux élèves. Un guide d'enquête détaillant cette procédure y sera joint.

Il vous appartiendra dès lors d'en expédier un exemplaire aux élèves «sortants» **avant le 06 février 2018**. Ce questionnaire devra être accompagné d'une lettre d'information (fournie par les services académiques) ainsi que d'une enveloppe retour (affranchie par vos soins) à l'adresse de l'établissement.



Modalités pour vous connecter à l'application, que ce soit pour le suivi de l'enquête, la saisie des questionnaires ou encore la consultation des résultats :

3

Connexion et mot de passe

L'accès à l'application IVA se fait par le portail académique :

<http://sconet.in.ac-creteil.fr/>

Puis dans le menu « Enquêtes » à gauche, sélectionner IVA, « Accès établissements scolaires »

Pour les établissements privés, l'accès se fait par le portail arena habituel + clé OTP :

<https://externet.ac-creteil.fr/>

Connexion : l'utilisateur autorisé est le chef d'établissement, lequel peut, dès la première connexion, donner l'accès à l'application à d'autres utilisateurs par le biais de DELEGCE. Le login et le mot de passe sont donc dans un premier temps ceux de la messagerie du chef d'établissement.

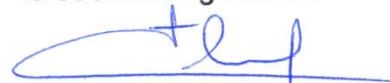
Une fois la connexion établie, choisir l'onglet « Elèves »

Le bureau Offre de formations, RH, Examens, Insertion du PAPP se tient à votre disposition pour toute question :

- Par téléphone au **01 57 02 66 54 / 60 19**
- Par courriel celine.gondouin@ac-creteil.fr ou valerie.leprise@ac-creteil.fr

Je vous remercie pour votre collaboration dans la conduite de cette enquête.

Pour le Recteur et par délégation
la secrétaire générale



Sylvie THIRARD